

Demi-pensions : tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023

(Délibération n° 2023-1733 du conseil métropolitain du 26 juin 2023)

Tarifification sociale pour les familles :

Tranche	Quotient familial (en €)	Prix du repas (en €)
1	< 400	1,00
2	de 400 à 800	2,00
3	de 801 à 1 200	3,00
4	de 1 201 à 1 600	3,90
5	de 1 601 à 1 900	4,50
6	de 1 901 à 2 300	5,00
7	de 2 301 à 2 600	5,50
8	> 2 600	6,00

Tarifs pour les demi-pensionnaires extérieurs :

- Collégiens placés : 1 €,
- Agents de catégorie C, accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), assistants d'éducation : 4 €,
- Ticket à l'unité pour collégiens, élèves extérieurs : 6 €,
- Agents de catégorie A et B : 6 €,
- Extérieurs : 7 €.